



Débutant



7 heures



100 % digital



500 €/stagiaire

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vous présente les obligations et les bonnes pratiques du RGPD au sein d'une organisation.

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Appréhender les paramètres de cette Réglementation générale de la protection des données RGPD
- Identifier les outils de mise en conformité.
- Être en mesure de mettre en place un plan d'action de mise en conformité

Niveau requis

Admission après entretien.

Public concerné

Toute personne dont la mission est de mettre en place une démarche de mise en conformité au RGPD d'une organisation. Aucune connaissance particulière.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes en situation de handicap moteur.

Pour les autres cas, déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de notre référent handicap à l'adresse suivante : contact@adequate-formations.fr

Délai d'accès

Nos formations (en INTRA ou INDIVIDUELLE) sont sur mesure et les dates et horaires adaptées à vos besoins. Nous organisons les sessions sous un délai d'un mois après la validation de votre inscription.

Modalités d'évaluation :

- *L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation (QCM, mises en situation, travaux pratiques...*
- *A l'issue de chaque action de formation, une évaluation à chaud de l'apprenant, pour mesurer sa satisfaction et sa perception d'évolution de ses compétences par rapport à l'objectifs de la formation.*
- *Au bout de 30/40 jours, une évaluation à froid de l'apprenant, pour valider le transfert de ses acquis en situation professionnelle.*

Moyens pédagogiques et techniques :

- *Les moyens pédagogiques et les méthodes utilisées sont principalement : support de cours & documentations numériques, aides audio visuelles, exercices pratiques de cas réels, interaction avec la formatrice.*
- *Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de compétences.*

Compétences du Formateur :

- *La formatrice est experte RGPD et DPO certifié PECB.*

LE PROGRAMME

Cette action de formation 100 % digitale de 7 heures comprend une classe virtuelle.

Les fondamentaux du RGPD et la méthodologie à mettre en place

1. Comprendre le RGPD

- *Historique et contexte de la mise en place du RGPD*
- *Définitions, Objectifs, et cadre légal et réglementaire du RGPD*

2. Connaître les principes fondamentaux du RGPD

- *Les principes généraux de la protection des données*
- *Les droits de personnes concernées*
- *La classification de données personnelles*
- *Les principaux acteurs*
- *Les risques juridiques et les sanctions*

3. Les étapes pour débiter sa mise en conformité au RGPD

- *Définir son organisation interne du RGPD*
- *Faire l'inventaire de ses données personnelles*
- *Informers les personnes concernées*
- *Assurer la conformité des divers outils de communication*
- *Sensibiliser ses collaborateurs*
- *Organiser les processus internes*
- *Mettre à jour ses contrats*
- *Gérer les risques*
- *Documenter sa mise en conformité au RGPD*

Les actions opérationnelles à mener pour la mise en conformité de votre entreprise

4. Votre plan d'actions pour commencer votre mise en conformité au RGPD

- *Les bonnes pratiques à mettre en place pour être conforme au RGPD (base de données, prospection, contrat client & sous-traitants ...)*
- *Elaborer le plan de vos actions de mise en conformité au RGPD.*
 - *Cas pratique selon le secteur d'activité de l'apprenant.*

Informations complémentaires

Pour suivre cette formation distancielle, chaque participant doit disposer d'une bonne connexion internet et de prévoir un temps d'appropriation des outils dédiés à la formation à distance.

Des informations complémentaires seront fournies en amont de chaque session.

Divers outils seront transmis aux apprenants.

Dans le cas de formation collective distancielle : pour plus de convivialité, de participation active, les sessions seront constituées de 2 personnes minimum à 4 personnes maximum.